

cadres du régime, il me semble que cela entraînera de nouveaux calculs et des changements dans les cotisations à percevoir ou dans le montant des pensions. Cette modification exigera certainement une révision du document actuariel que le ministre a présenté il y a quelques jours. En outre, si une des provinces ne se rallie pas au régime national, cela entraînera certains autres changements. Mais, quels que soient les changements nécessaires, nous demandons avec instance au ministre et au gouvernement de soumettre cette question à la Chambre le plus tôt possible. Si l'on retarde la présentation à la Chambre d'un régime de pension appropriée, comme ce serait le cas d'une entente conjointe à l'égard d'une pension fixe et d'un régime à participation, il se pourrait que la population canadienne soit ainsi privée pendant plusieurs années d'une mesure sociale souhaitable.

A cet égard, je voudrais m'adresser directement au ministre et lui demander de faire preuve de moins d'arrogance et de savoir reconnaître d'où vient l'opposition à un régime de pension approprié. Elle semble croire que ce sont les autres partis qui s'opposent à cette mesure et ne semble pas comprendre que nous désirons autant qu'elle les bons effets de ce régime. En fait, les députés qui siègent derrière elle s'opposent davantage que nous au projet. Par erreur, j'ai failli dire les représentants qui siègent à ses côtés. En dernière analyse, je n'aurais peut-être pas fait erreur. Je lui recommande également de cesser de se montrer aussi susceptible vis-à-vis de la province d'Ontario. Je ne veux pas le moins du monde défendre le gouvernement conservateur d'Ontario, mais il me semble que le ministre, si elle essayait un peu plus de cajoler le gouvernement d'Ontario, aurait plus de succès qu'en continuant à agir comme elle l'a fait jusqu'ici. Le même traitement pourrait également s'appliquer au Québec.

Le ministre devrait se rendre compte que s'il y a opposition au plan de pension qu'elle désire comme nous, cette opposition ne vient pas de ceux qui ont préconisé un pareil régime dans leur programme électoral. L'opposition est menée par les compagnies d'assurance et elle devrait se rendre compte qu'elle a besoin de l'appui de tous les partis à la Chambre. De fait, je crois qu'elle pourrait se rallier l'Ontario et le Québec si elle cessait d'être aussi susceptible et si elle admettait que la Chambre tout entière devrait travailler à élaborer un plan de pension capable de satisfaire l'ensemble de la population.

On a parlé de délais pour la mise en vigueur de ce programme. Je dis qu'il faut agir le plus rapidement possible mais qu'il importe également d'adopter d'autres projets de loi au cours de la présente session. Si les retards que les Kilgours et certains autres essaient d'obtenir

se produisaient nous ne pourrions pas adopter le programme de pension à cette session et si l'opposition à l'extérieur de la Chambre l'emporte il faudra attendre la session suivante. Entre-temps, il faudra nécessairement augmenter la pension universelle et le tout retardera la mise en vigueur d'un plan de sécurité de la vieillesse tant du point de vue des pensions fixes et universelles que des pensions à participation.

Lorsque nous parlons de pensions, nous ne nous contentons pas d'accorder juste ce qu'il faut aux vieillards pour survivre. Nous nous inspirons d'une doctrine sociale, nous voulons donner à nos citoyens âgés une sécurité véritable.

Les députés représentent des partis politiques. Lorsque nous sommes partis en vacances le 2 août, nous nous groupions sous quatre partis politiques, et maintenant le nombre des partis est porté à cinq. Je ne m'attends pas, et de fait je ne voudrais pas qu'on élimine la politique de la Chambre des communes. Notre Chambre vit de politique. C'est la chaleur des débats et le choc des idées qui nous permettent de réaliser des progrès. Mais, s'il y eut jamais un domaine où nous devrions essayer de travailler de concert, c'est bien dans celui de la sécurité de la vieillesse.

L'honorable député de Perth s'est permis de raconter une petite histoire qui s'est passée récemment. S'il veut des histoires nous pourrions lui relater ce qui est arrivé il y a 35 ou 37 ans quand M. J. S. Woodsworth, l'ancien député de Winnipeg-Nord-Centre, siégeait ici. Nous pourrions parler du début du siècle et rappeler les efforts faits par les syndicats auprès des gouvernements de l'époque afin d'instituer les pensions de vieillesse. Ayant semé l'idée, ayant fait accepter le principe des pensions et des pensions universelles, nous désirons maintenant que des pensions convenables soient accordées, lesquelles ne peuvent être octroyées que sous les auspices du gouvernement et non par les sociétés privées, qui en tireraient des bénéfices. Le principe est accepté: travaillons à atteindre ce but.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait accepter notre collaboration. Elle l'aura de notre groupe. Nous la félicitons de ce que, dans son discours d'aujourd'hui, elle n'était pas aussi politique que d'habitude. Elle a dû trouver difficile de faire une déclaration aussi modérée et objective. Je vois qu'elle incline la tête. A mon avis, c'est un bon point en sa faveur, et si elle veut bien garder cette attitude, nous ferons des progrès. Encore une fois, monsieur le président, je répète que nous nous réjouissons de cette augmentation de \$10 et que nous sommes heureux d'étudier la chose dès le premier jour de la convocation du Parlement. Nous espérons que cette mesure